



SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER
DE LA BROYE
ET DU NORD VAUDOIS

par: CFF – Chemins de fer fédéraux
pour: GSM-R Tronçon Yverdon – Payerne,
création d'une antenne pour la circulation des trains.

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District du Jura-Nord vaudois
EXPROPRIÉS

Commune de Cheseaux-Noréaz
Indemnités

Fr.
à payer
par
l'expropriant

Cheseaux-Noréaz la Commune

2054.80

Le 14 juillet 2023.

Le conservateur du Registre foncier: **M^{me} Gül Kaynak**